

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 septembre 2025

DEL_20250924_22

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants
Objet :

29

24

25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER
Denis ROULAND – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD
Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM – Thierno DIALLO – Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA – David PELON – Françoise HAFFRAY
Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -

Objet :

**Conventionnement
2025-2027 de
fonctionnement
Accueil Jeunes avec
la Préfecture-
Inspection
académique, Service
Départemental à la
Jeunesse, à
l'Engagement et aux
Sports
Autorisation de
signature**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le
25 septembre 2025

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Et que la convocation
avait été faite le

17 septembre 2025

Absents : Gilles BRIAND – Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUNEHEC
– Alain DESMARS

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Exposé :

L'accueil Jeunes de Trignac accueille des jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Parmi eux, la Ville a pour objectif de continuer à conforter l'accueil des jeunes âgés de 14 à 17 ans et à
renforcer leur implication dans les projets.

La convention de fonctionnement Accueil Jeunes entre la Ville et l'Etat, ouvre à des possibilités et
conditions d'accueil au-delà des espaces ou plages horaires repérés Accueil de Loisirs : en particulier, la
convention permet d'accueillir jusqu'à 40 jeunes, offre une souplesse d'horaires tels qu'ils s'adaptent aux
projets des jeunes (ex. : samedi matin si un chantier jeunes le nécessite).

Des 14-17 ans peuvent aussi côtoyer des jeunes majeurs, dans le respect du projet pédagogique défini,
par exemple lors d'actions en lien avec la labellisation Relais Information Jeunesse.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 044-214402109-20250924-DEL_20250924_22-DE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 11 septembre 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'acter la Convention de fonctionnement « Accueil Jeunes » avec la Préfecture-Inspection académique, Service départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, pour la période 2025/2027,

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la Convention de fonctionnement Accueil Jeunes avec la Préfecture-Inspection académique, Service départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, et tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 044-214402109-20250924-DEL_20250924_22-DE

